

Bureau du 2 juillet 2007

Décision n° B-2007-5361

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'un tènement industriel situé 63, rue de la Poudrette et appartenant à la SCI du Sérail**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir un tènement immobilier appartenant à la SCI du Sérail, situé 63, rue de la Poudrette à Vaulx en Velin et cadastré sous le numéro 424 de la section BR pour une superficie totale de 1 292 mètres carrés.

Ce tènement forme le lot n° 5 du lotissement industriel dit Centre d'activité de la Poudrette et est constitué :

- de locaux techniques équipés de systèmes de refroidissement, de sanitaires représentant une superficie de 500 mètres carrés environ, à usage industriel et commercial, occupé par une société de parfum gérée par monsieur Sediki et titulaire d'un bail précaire,
- d'un entrepôt de produits laitiers, société gérée par monsieur Lévy et titulaire d'un bail précaire, constitué de locaux techniques équipés de systèmes de refroidissement, de sanitaires, représentant une superficie de 350 mètres carrés environ,
- des bureaux représentant une superficie de 200 mètres carrés environ, ces locaux étant occupés par la SCI du Sérail avec le terrain nu situé devant le bâtiment utilisé en parking, soit 11 emplacements.

Cette acquisition permettrait de compléter la politique de réserve foncière concernant les secteurs Yoplait, Tase et Les Ferrailleurs dans la commune de Vaulx en Velin en vue de soutenir et développer l'opération Carré de Soie à Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Aux termes du projet d'acte qui est soumis au Bureau, la SCI du Sérail céderait à la Communauté urbaine ce tènement immobilier rendu libre de toute location ou occupation à la signature de l'acte authentique, au prix de 500 000 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte relatif à l'acquisition du tènement industriel situé 63, rue de la Poudrette à Vaulx en Velin et appartenant à la SCI du Sérail.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1320. Le montant de 500 000 € à payer en 2007 sera imputé au compte 213 200 - fonction 824 - opération 1320 ainsi que les frais d'acquisition, évalués 6 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,